

Audrey Sarfati

Avocate associée



Expériences

2010 – ce jour

Avocate associée fondatrice – Huon & Sarfati

Interventions aux cotés de collectivités publiques, de centres de gestion de la fonction publique, d'entreprises (grands groupes ou PME), de fédérations professionnelles, d'organismes HLM, d'associations ou de particuliers, tant dans le domaine du conseil que du contentieux

2019 – ce jour

Présidente de la CARPA SEN – Barreau de Rouen

Les avocats exerçant en France doivent, conformément à la loi, déposer en CARPA les fonds qu'ils reçoivent pour le compte de leurs clients, dès lors que ces fonds sont accessoires à un acte professionnel, judiciaire ou juridique. C'est une garantie pour les clients qui voient ainsi assurer la représentation des fonds remis à leur conseil.

Les fonds ainsi déposés sur le compte CARPA ne peuvent être ressortis par l'avocat qu'après un contrôle « lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » réalisé par les avocats administrateurs de la CARPA.

Ce système permet de garantir le secret professionnel attaché aux mouvements de fonds des clients de avocats, dans le respect des normes internationale.

2003 – 2010

Avocate collaboratrice – cabinet Holman Fenwick Willan

Fondé à Londres en 1883, Holman Fenwick Willan est un des plus anciens cabinets d'avocats spécialisé en droit maritime. Il a depuis considérablement développé ses activités, vers l'ensemble du droit des affaires.

Compétences

- Droit privé général
- Droit public des affaires
- Marchés publics

Formation

2003 : DESS Droit privé de l'activité professionnelle

1997 : Sciences-Po Paris Eco-Fi

Contact

33, avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen
02.32.12.34.35
as@huon-sarfati-avocats.fr